



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUILLET 2018

Le **LUNDI 2 JUILLET 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS (à partir de la question CM/18/085)

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Tony LACROIX à Réjan SAUPIN, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Catherine LEROUX, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - CM/18/084

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté.

BUDGET PRINCIPAL

Designation	Dépenses	recettes	Commentaires
FONCTIONNEMENT			
D 61551-020 (Ch.011) : Entretien et réparation – matériel roulant	893,34 €		Règlement facture GOUPIL suite
R 7788-020 (Ch.77) : Produits exceptionnels divers		893,34 €	remboursement sinistre de l'assurance
D 60621 (Ch.011) : Combustibles	27 091,34 €		P1 – montant à recréditer en dépenses suite aux avoirs de DALKIA
D 615221 (Ch.011) : Entretien et réparation Bâtiments	9 193,52 €		P2 – montant à recréditer en dépenses suite aux avoirs de DALKIA
D 6156 (Ch.011) : Maintenance	7 361,99 €		P3-2 – montant à recréditer en dépenses suite aux avoirs de DALKIA
R 6091 (Ch.013) : RRR obtenus sur achats de matières premières		27 091,34 €	P1 – avoirs de DALKIA
R 619 (Ch.013) : RRR obtenus sur services extérieurs		16 555,51 €	P2 – P3-2 – avoirs de DALKIA
D 6455 (Ch.012) : Cotisations pour assurance du personnel	37 000,00 €		Montant à recréditer en dépenses suite aux avoirs de SOFAXIS
R 6459 (Ch.013) : Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		37 000,00 €	Avoirs de SOFAXIS
TOTAL	81 540,19 €	81 540,19 €	
INVESTISSEMENT			
D 2315-020 (Ch.23) : Installations, matériel et outillages techniques	18 020,60 €		P3-1 - Crédits supplémentaires en dépenses suite avoirs de DALKIA
R 2315-020 (Ch.23) : Installations, matériel et outillage techniques		18 020,60 €	
D 2313-810 (Ch.23) : Constructions en cours	- 2 600,00 €		Transfert de crédits d'investissement de l'Eglise Saint Nicolas vers la Salle Prévert – Lot 10 Tribunes
D 2313-AP1-311 (Ch.23) : Constructions en cours	2 600,00 €		
TOTAL	18 020,60 €	18 020,60 €	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 2 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 134 400,35 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 200 000,00 €

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE, DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE ET DU DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE LA HAUTEVILLE - CM/18/085

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le plan de financement présenté.

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Aménagements VRD et paysager du cimetière avec mise en accessibilité	160 000€	Agence de l'eau Seine Normandie (50% du montant HT de l'enherbement et acquisition du matériel d'entretien alternatif) + plan de communication à hauteur de 20%	40 000€	20,00%
		FSIC Métropole Rouen Normandie Enveloppe A – espaces non métropolitains (20% du montant HT)	32 000€	16,00%
		Département de Seine Maritime pour les travaux de mise en accessibilité prévus et inscrits dans l'agenda d'Accessibilité Programmée Ad'AP transmis à la préfecture et ayant fait l'objet d'un avis de récépissé de dépôt à la Préfecture (20% du montant HT avec un plafond de dépense subventionnable à 30 000€ HT)	6 000€	3,00%
TVA	40 000€	Autofinancement	89 192€	44,60%

		FCTVA	32 808€	16,40%
Total TTC	200 000€	Total TTC	200 000€	100,00%

DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter les demandes d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi que la demande de subvention auprès du Département de Seine Maritime.

DE S'ENGAGER dès notification de l'accord du Fonds de concours et des subventions à procéder à la réalisation des travaux.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ENGAGEMENT DE PARTENARIAT COMPTABLE AVEC LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES - TRESORERIE DE DUCLAIR: APPROBATION DE LA CONVENTION - CM/18/086

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention d'engagement partenarial entre la Ville, le CCAS et la Direction Régionale des Finances Publiques et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ANIMATIONS MUSICALES EN DIRECTION DES ENFANTS SCOLARISES EN ECOLE ELEMENTAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CM/18/087

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention définissant les modalités des interventions, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant. Il précise que cette somme sera imputée au compte 6288 des affaires scolaires.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ORGANISATION DES TEMPS PERI ET EXTRASCOLAIRES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018 SUITE AU RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS - CM/18/088

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la proposition d'organisation des temps péri et extrascolaires impactant les services affaires scolaires, enfance, entretien et restauration. Il autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des partenaires institutionnels pour mettre à jour les dossiers se référant à ces temps.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT D'UN ACCUEIL DE JEUNES DU CENTRE SOCIAL ENTRE LA VILLE DU TRAIT ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE DE SEINE MARITIME - CM/18/089

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de renouvellement de l'Accueil de Jeunes du Centre Social et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les actes afférents.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ADHESION DE LA VILLE DU TRAIT AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE MARITIME - CM/18/090

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime et autorise Monsieur le Maire à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE, LA METROPOLE ROUEN-NORMANDIE ET LA VILLE DU TRAIT DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE VOIE VERTE ENTRE LE TRAIT ET DUCLAIR - CM/18/091

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de partenariat entre le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande, la Métropole ROUEN-NORMANDIE et la Ville du TRAIT et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 3 juillet 2018

Patrick CALLAIS
MAIRE



